

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DLH 1082 Engagement de la procédure de modification du PLH.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L.302-4 ;

Vu la délibération 2009 DLH 95 des 23 et 24 novembre 2009 décidant d'engager la procédure d'élaboration du nouveau programme de l'habitat ;

Vu la délibération 2010 DLH 318 des 15 et 16 novembre 2010 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 adoptant le Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'engager la procédure de modification du PLH ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à engager la procédure de modification du PLH telle que prévue par l'article L.302-4 du Code de la construction et de l'habitation.